



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 62733

Texte de la question

Mme Annick Girardin interroge M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur la réforme du Conseil national de la jeunesse (CNJ). Créé en 1998, le CNJ a pour objet principal de répondre à des problématiques proposées par le ministre de la jeunesse sur la vie des jeunes ainsi que d'effectuer des propositions aux ministères et aux parlementaires. Le CNJ, malgré son travail de qualité, souffre clairement de déficits de communication, de fonctionnement, de représentativité et d'indépendance et ne dispose pas des moyens matériels, financiers et humains nécessaires pour les surmonter. Si le remplacement du CNJ par un conseil de la jeunesse assurant une représentation de l'ensemble des jeunes - étudiants, salariés, apprentis, milieux associatifs et lycées notamment - est à saluer, il demeure que la jeunesse est toujours dans l'attente d'éléments précis concernant cette réforme. Aussi, il lui demande de lui communiquer tous éléments dont il dispose concernant le planning de cette réforme attendue, la méthode employée et le devenir des membres actuels du CNJ dont le mandat arrive à échéance au 31 août 2010, et qui méritent d'être mieux associés à cette réforme.

Texte de la réponse

Le remplacement de l'actuel Conseil national de la jeunesse (CNJ) par un conseil plus indépendant du Gouvernement et davantage représentatif de la jeunesse a fait l'objet de réflexions au sein de la commission de concertation sur les politiques de jeunesse, mise en place par le ministre chargé de la jeunesse. Il figure désormais dans le plan « Agir pour la jeunesse » annoncé par le Président de la République. Les membres de l'actuel CNJ ont naturellement été sollicités dans le cadre de la concertation sur les politiques de jeunesse et consultés sur l'évolution de leur instance. La concrétisation de la réforme du CNJ suivra les mêmes principes que ceux qui ont présidé à son inspiration : une phase de dialogue approfondi avec les acteurs de la participation et de l'engagement des jeunes précédera toute prise de décision définitive sur la forme de la future instance de consultation des jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Girardin](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62733

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10374

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7628